

Distr.  
GENERALE  
  
A/47/744/Add.1  
26 mars 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session  
Point 117 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION DE VERIFICATION  
DES NATIONS UNIES EN ANGOLA

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 10	3
II. ETAT DES CONTRIBUTIONS . . . . .	11	5
III. DEPENSES ENGAGEES PAR L'UNAVEM PENDANT LA PERIODE DU 3 JANVIER 1989 AU 31 DECEMBRE 1991 . . . . .	12	6
IV. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'UNAVEM II POUR LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE 1992	13	6
V. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'UNAVEM II POUR LA PERIODE DU 1er NOVEMBRE 1992 AU 28 FEVRIER 1993 . . . . .	14	6
VI. PREVISIONS DE DEPENSES DE L'UNAVEM II POUR LA PERIODE DU 1er MARS AU 30 AVRIL 1993 . . . . .	15 - 21	7
VII. ADMINISTRATION FINANCIERE . . . . .	22 - 23	8
VIII. MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION . . . . .	24	8

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Annexes</u>	
I. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET POUR LA PERIODE DU 1er NOVEMBRE 1992 AU 28 FEVRIER 1993 : ETAT RECAPITULATIF . . . . .	10
II. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR L'EXECUTION DU BUDGET POUR LA PERIODE DU 1er NOVEMBRE 1992 AU 28 FEVRIER 1993 . . . . .	14
III. DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er NOVEMBRE 1992 AU 28 FEVRIER 1993 ET PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er MARS AU 30 AVRIL 1993 : ETAT RECAPITULATIF . . . . .	16
IV. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LES PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE DU 1er MARS AU 30 AVRIL 1993 . . . . .	20
V. RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES NECESSAIRES POUR LA PERIODE DU 1er NOVEMBRE 1992 AU 30 AVRIL 1993 : ETAT RECAPITULATIF . . . . .	29
VI. A. TABLEAU D'EFFECTIFS ACTUEL ET PROPOSE . . . . .	32
B. REPARTITION DES EFFECTIFS PAR BUREAU (PROPOSITION) . . . . .	32
VII. COMPOSITION ET COUT DU PERSONNEL CIVIL PROPOSE POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er MARS AU 30 AVRIL 1993 . . . . .	33
VIII. A. TABLEAU RECAPITULATIF DES RESSOURCES ALLOUEES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AU 28 FEVRIER 1993 POUR LA PERIODE S'ACHEVANT À CETTE DATE . . . . .	34
B. POSITION DE TRESORERIE AU 28 FEVRIER 1993 POUR LA PERIODE S'ACHEVANT À CETTE DATE . . . . .	35
IX. MATERIEL DE TRANSPORT ET GROUPES ELECTROGENES : STOCKS INITIAUX, PERTES, STOCKS ACTUELS ET MATERIEL DE RESERVE . . . . .	36
X. DEPLOIEMENT D'UNAVEM II - MARS 1993 . . . . .	37

## I. INTRODUCTION

1. Le présent additif complète le rapport principal sur le financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola, daté du 2 décembre 1992 (A/47/744), et fournit les toutes dernières informations dont on dispose sur le coût des opérations de la Mission.

2. Il convient de rappeler qu'au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola, l'Assemblée générale avait été informée qu'au 27 novembre 1992, le Conseil de sécurité ne s'était pas encore prononcé sur la recommandation du Secrétaire général tendant à prolonger le mandat actuel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). Ultérieurement, le 30 novembre 1992, par sa résolution 793 (1992), le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de l'UNAVEM II pour une période de deux mois s'achevant le 31 janvier 1993.

3. N'ayant pas eu le temps d'examiner le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'UNAVEM, la Cinquième Commission, à sa 46e séance, le 16 décembre 1992, a décidé de recommander à l'Assemblée générale, pour continuer à assurer le financement de la Mission, d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant brut de 25 258 800 dollars (montant net : 24 218 000 dollars) pour la période se terminant le 28 février 1993, et de répartir ce montant entre les Etats Membres conformément au schéma indiqué dans sa résolution 47/41 du 1er décembre 1992. Le montant brut de 25 258 800 dollars (montant net : 24 218 000 dollars) comportait un crédit additionnel d'un montant brut et net de 1 260 400 dollars nécessaire pour assurer le financement de la Mission pendant la période s'achevant le 31 octobre 1992, ainsi qu'un montant brut de 23 998 400 dollars (montant net : 22 957 600 dollars) pour continuer à assurer le financement de l'UNAVEM II pendant la période allant du 1er novembre 1992 au 28 février 1993. Par sa décision 47/450 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation de la Cinquième Commission. La totalité du montant brut de 25 258 800 dollars (montant net : 24 218 000 dollars) a été mise en recouvrement auprès des Etats Membres.

4. Dans un nouveau rapport au Conseil de sécurité présenté le 21 janvier 1993<sup>1</sup>, le Secrétaire général a fourni des informations détaillées sur la situation en Angola, comme il en avait été prié au paragraphe 9 de la résolution 793 (1992) du Conseil. Dans ce rapport, le Conseil avait été informé, entre autres choses, que les crises qui avaient éclaté après les élections tenues à la fin de septembre 1992 et l'éclatement de la Commission politico-militaire mixte avaient amené l'UNAVEM II à jouer un rôle central de médiation dans le processus de paix. Malgré tous les efforts que le Secrétaire général et sa Représentante spéciale avait déployés avec l'appui du Conseil, la situation en Angola avait continué de se détériorer depuis l'adoption de la résolution 793 (1992). La guerre civile avait repris et il avait été impossible à l'ONU d'amener le Gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) à même se rencontrer en vue d'un cessez-le-feu, et encore moins à engager le dialogue politique soutenu qui était nécessaire pour décider comment relancer le processus de paix et définir pour l'ONU un rôle élargi que le Secrétaire général pourrait recommander au Conseil de sécurité. A son grand regret, le Secrétaire général avait informé le Conseil

qu'il était parvenu à la conclusion qu'il n'était guère vraisemblable, dans l'avenir immédiat, que l'UNAVEM II soit élargie de façon à jouer le rôle envisagé dans la proposition que sa Représentante spéciale avait présentée aux deux parties (S/25140, annexe).

5. Aux paragraphes 27 et 28 du même rapport, le Secrétaire général avait en outre indiqué que si la conclusion à laquelle il était parvenu était acceptée par le Conseil, il faudrait décider si l'ONU devrait lancer de nouveaux efforts pour mettre fin à la guerre civile en Angola et dans l'affirmative, quelle devrait être l'ampleur de son rôle. Le Secrétaire général pensait que la communauté internationale devrait continuer à essayer de rapprocher les deux parties, à les aider à s'entendre, et à appuyer, sur place, la mise en oeuvre des arrangements dont elles auraient convenu. Toutefois, il n'était pas prêt à recommander que les ressources limitées de l'ONU soient de nouveau engagées dans une importante opération, tant que chacune des deux parties n'aurait pas montré qu'elle était davantage disposée à honorer les engagements pris. Il faudrait aussi que l'ONU soit associée plus étroitement qu'elle ne l'avait été dans le cas des Accords de paix de 1991 à la négociation des arrangements à prendre pour mener à bien le processus de paix, afin qu'elle puisse s'assurer que le rôle envisagé pour elle était bien réalisable. Elle risquait sinon de se voir de nouveau confier des responsabilités qui ne seraient pas adaptées à la complexité de la tâche ou dont elle ne serait pas en mesure de s'acquitter dans la pratique.

6. Cela étant, le Secrétaire général avait mis au point trois formules possibles concernant l'avenir d'UNAVEM II qu'il avait soumises au Conseil de sécurité pour examen. Chacune de ces options supposait que la Représentante spéciale pour l'Angola continuerait d'être établie à Luanda et dotée du personnel civil, militaire et de police nécessaire. Son mandat serait pour l'essentiel celui dont elle s'acquittait auparavant, à savoir utiliser les bons offices de l'ONU, en coopération avec les Etats Membres intéressés, pour aider les deux parties à s'entendre sur les modalités permettant de mener à bien le processus de paix conformément aux Accords de paix et, entre-temps, pour négocier et, dans la limite des ressources disponibles, aider à appliquer des accords de cessez-le-feu aux niveaux national et local. En outre, la Représentante spéciale continuerait d'être responsable de toutes les activités des Nations Unies liées au processus de paix en Angola.

7. Les trois options proposées par le Secrétaire général dans son rapport étaient les suivantes :

a) Maintenir les effectifs d'UNAVEM II à leur niveau actuellement autorisé (350 observateurs militaires, 126 observateurs de police, 83 fonctionnaires civils internationaux et 155 agents locaux) et essayer de les déployer comme ils l'étaient immédiatement après les élections, en affectant des observateurs militaires, des observateurs de police et/ou des observateurs électoraux à 67 emplacements différents en Angola;

b) Réduire le déploiement d'UNAVEM II dans l'ensemble du pays à six emplacements environ, éventuellement selon sa structure régionale actuelle (quartiers généraux de région à Saurimo, Luena, Mavinga, Lubango, Huambo et Luanda elle-même), sous réserve toutefois d'ajustements permettant d'assurer qu'elle est déployée là où il convient pour soutenir les efforts de

rétablissement de la paix de la Représentante spéciale. Pour cette option, il faudrait 75 observateurs militaires, 30 observateurs de police, 49 fonctionnaires civils internationaux et 70 agents locaux;

c) Limiter à Luanda le déploiement d'UNAVEM II pour l'instant, mais prévoir la possibilité de soutenir les efforts de rétablissement de la paix de la Représentante spéciale et ce dans la mesure où les conditions de sécurité permettraient pareil déploiement. Pour cette option, il faudrait 30 observateurs militaires, 6 observateurs de police, 28 fonctionnaires civils internationaux et 35 agents locaux.

8. Dans un additif au rapport<sup>2</sup>, le Conseil de sécurité a été informé que, si le Conseil de sécurité reconduisait UNAVEM II, les dépenses à prévoir conformément aux options a), b) et c) s'élèveraient par mois à 4 720 000 dollars, 1 930 000 dollars et 940 000 dollars, respectivement.

9. Par sa résolution 804 (1993) du 29 janvier 1993, le Conseil de sécurité a approuvé la recommandation du Secrétaire général visant à maintenir un représentant spécial pour l'Angola établi à Luanda et disposant du personnel civil, militaire et de police nécessaire, dont le mandat serait celui décrit plus haut au paragraphe 6. Par la même résolution, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat d'UNAVEM II pour une période de trois mois, jusqu'au 30 avril 1993. Dans le cadre de la prorogation de ce mandat, et pour des raisons de sécurité, le Conseil a autorisé le Secrétaire général à concentrer le déploiement d'UNAVEM II sur Luanda, et le cas échéant dans certaines provinces, en conservant le matériel et le personnel qu'il jugerait nécessaires. Ces ressources devaient être conservées pour assurer le redéploiement rapide d'UNAVEM II dès qu'il serait possible de le faire, afin que celle-ci reprenne ses fonctions conformément aux Accords de paix et aux résolutions antérieures sur la question. Il y a lieu de noter que le Conseil de sécurité n'a pas expressément approuvé l'une quelconque des options formulées par le Secrétaire général et qui sont exposées plus haut au paragraphe 7.

10. Par sa résolution 811 (1993) du 12 mars 1993, Conseil de sécurité a appuyé résolument les efforts que le Secrétaire général et sa Représentante spéciale continuaient de déployer pour relancer le processus de paix et permettre à UNAVEM II de s'acquitter de son mandat. Le Conseil a invité le Secrétaire général à essayer d'organiser au niveau le plus élevé possible une réunion entre le Gouvernement angolais et l'UNITA afin que puisse être assurée l'application intégrale des Accords de paix. Il a également encouragé la Représentante spéciale du Secrétaire général à coordonner l'aide humanitaire destinée à la population civile dans le besoin.

## II. ETAT DES CONTRIBUTIONS

11. Le tableau ci-après récapitule l'état, pour la période s'achevant le 28 février 1993, des contributions reçues et restant à recevoir, compte tenu de l'autorisation d'engagement d'un montant brut de 25 258 800 dollars (montant net : 24 218 000 dollars), comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, et des sommes portées au crédit des Etats Membres. Comme on le constate, il reste encore à recevoir des Etats Membres un montant total de 33 160 200 dollars, dont 502 000 dollars pour l'UNAVEM et 32 658 200 dollars pour l'UNAVEM II.

Etat des contributions de la constitution de l'UNAVEM  
(3 janvier 1989 au 28 février 1993)

(En milliers de dollars des Etats-Unis - chiffres arrondis)

	UNAVEM	UNAVEM II	Total
Crédits ouverts	19 401,3	132 602,5	152 003,8
<u>A déduire</u> : sommes portées au crédit des Etats Membres	(415,5)	(3 594,0)	(4 009,5)
Montant réparti entre les Etats Membres	18 985,8	129 008,5	147 994,3
Contributions reçues	18 483,8	96 350,3	114 834,1
Solde à recevoir	502,0	32 658,2	33 160,2

III. DEPENSES ENGAGEES PAR L'UNAVEM PENDANT LA PERIODE  
DU 3 JANVIER 1989 AU 31 DECEMBRE 1991

12. Comme indiqué au paragraphe 21 du rapport de base (A/47/744), le montant brut révisé du solde inutilisé s'est maintenu à 2 492 300 dollars (montant net : 2 399 900 dollars), soit des montants bruts de 2 485 400 dollars (montant net : 2 397 200 dollars) et 6 900 dollars (montant net : 2 000 dollars) pour les périodes correspondant respectivement au mandat de l'UNAVEM (du 3 janvier 1989 au 2 août 1991) et de l'UNAVEM II (du 1er juin au 31 décembre 1991).

IV. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'UNAVEM II POUR  
LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE 1992

13. Le rapport sur l'exécution du budget de l'UNAVEM II pour la période du 1er janvier au 31 octobre 1992 figurant à l'annexe I au rapport de base (A/47/744) reste inchangé. Un crédit additionnel d'un montant brut et net de 1 260 400 dollars, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale dans sa décision 47/450, est nécessaire pour cette période. Des renseignements complémentaires - description détaillée des dépenses apparaissant sous chaque rubrique - sont donnés à l'annexe II du rapport de base.

V. RAPPORT SUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'UNAVEM II POUR  
LA PERIODE DU 1er NOVEMBRE 1992 AU 28 FEVRIER 1993

14. L'annexe I au présent additif donne le détail, par rubrique du budget, des crédits d'un montant brut de 23 998 400 dollars (montant net : 22 957 600 dollars) initialement ouverts pour l'UNAVEM II, et des dépenses connexes d'un montant brut de 20 194 300 dollars (montant net : 19 465 700 dollars) engagés dans la période du 1er novembre 1992 au 28 février 1993. Elle fait ressortir un solde inutilisé d'un montant brut de 3 804 100 dollars (montant net : 3 491 900 dollars) pour cette période. Des renseignements complémentaires - description détaillée des dépenses apparaissant sous chaque rubrique - sont donnés à l'annexe II.

VI. PREVISIONS DE DEPENSES DE L'UNAVEM II POUR  
LA PERIODE DU 1er MARS AU 30 AVRIL 1993

15. L'annexe III au présent additif récapitule les ressources totales nécessaires pour la période de six mois allant du 1er novembre 1992 au 30 avril 1993. La colonne 1 indique les dépenses engagées du 1er novembre 1992 au 28 février 1993. Les prévisions de dépenses pour la période du 1er mars au 10 avril 1993, sur la base des responsabilités révisées conformément à la résolution 804 (1993) du Conseil de sécurité, sont présentées à la colonne 2. On trouvera à l'annexe IV des renseignements complémentaires sur les prévisions de dépenses pour la période du 1er mars au 30 avril 1993. Ces prévisions tiennent compte de la réduction des effectifs militaires et civils de l'UNAVEM II pendant cette période.

16. L'annexe V présente un résumé des ressources allouées à l'UNAVEM II pour la période de quatre mois allant du 1er novembre 1992 au 28 février 1993 et des ressources connexes nécessaires pendant la période de six mois allant du 1er novembre 1992 au 30 avril 1993, comme indiqué à la colonne 3 de l'annexe III. Elle fait ressortir la nécessité de crédits additionnels nets d'un montant brut de 1 518 400 dollars (montant net : 1 632 400 dollars) pour la période s'achevant le 30 avril 1993. L'excédent du montant net sur le montant brut, qui s'élève à 114 000 dollars, s'explique par les économies réalisées au titre des contributions du personnel et est lié à la réduction des dépenses de personnel civil dans la période prenant fin le 28 février 1993. Il est proposé de prélever les crédits additionnels nécessaires sur le solde non utilisé des crédits ouverts, comme indiqué à la ligne IV de l'annexe VIII.A.

17. L'annexe VI.A. donne le tableau d'effectifs actuel de l'UNAVEM II correspondant à la période du 1er novembre 1992 au 28 février 1993 et le tableau d'effectifs proposé pour la période du 1er mars au 30 avril 1993. La partie B de la même annexe donne la ventilation proposée des effectifs par bureau. On trouvera à l'annexe VII de plus amples renseignements sur la composition et le coût du personnel civil proposés. L'annexe VIII récapitule les ressources allouées, les dépenses de fonctionnement et la situation de trésorerie au 28 février 1993 pour les périodes s'achevant à cette date.

18. L'annexe IX met en comparaison l'inventaire du matériel de transport et des groupes électrogènes de l'UNAVEM II avant les crises qui ont suivi les élections en Angola et après celles-ci, comme indiqué au paragraphe 31 du rapport présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité<sup>1</sup>. On y indique que 238 véhicules et 100 groupes électrogènes ont été pillés, détruits ou volés lorsque l'UNAVEM II a dû évacuer ses avant-postes devant l'intensité des combats. On y indique aussi les besoins actuels de l'UNAVEM II en matériel de transport et groupes électrogènes ainsi que le matériel mis en réserve en prévision d'une utilisation future dans la zone de la Mission. En outre, 21 véhicules ont été expédiés à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ). La valeur résiduelle de ces véhicules, se montant à 203 616 dollars, sera imputée sur le compte spécial de l'UNAVEM II.

19. L'annexe X est une carte détaillée du déploiement actuel de l'UNAVEM II en Angola.

20. Les coûts afférents à la liquidation de la Mission et à l'écoulement de ses biens ne sont pas compris dans les prévisions de dépenses.

21. En attendant que le Conseil de sécurité prenne une décision sur la prolongation du mandat de l'UNAVEM II au-delà du 30 avril 1993, il est demandé à l'Assemblée générale de prévoir, à sa session en cours, les crédits nécessaires au maintien de l'UNAVEM II à raison d'un montant brut maximal de 2 661 250 dollars par mois (montant net : 2 562 150 dollars), avec l'accord préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

## VII. ADMINISTRATION FINANCIERE

### A. Application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies

22. Comme indiqué aux paragraphes 26 et 27 du rapport de base, il a été proposé d'étendre et d'appliquer à l'UNAVEM la décision figurant en annexe à la résolution 45/265 du 17 mai 1991 en ce qui concerne les sommes dues aux gouvernements fournissant du personnel militaire et/ou un appui logistique à la Mission.

### B. Ressources allouées et dépenses de fonctionnement au 28 février 1993 pour la période allant du 3 janvier 1989 au 31 octobre 1992

23. L'annexe VIII donne le tableau récapitulatif révisé des ressources allouées et des dépenses de fonctionnement de l'UNAVEM II, de sa création, le 3 janvier 1989, au 28 février 1993, et fait ressortir un déficit de fonctionnement du Compte spécial se montant à 26 476 300 dollars, comme indiqué à la partie B de l'annexe. Afin de fournir à l'UNAVEM II les liquidités nécessaires à son fonctionnement, en sus des sommes s'élevant à 9,7 millions de dollars indiquées au paragraphe 29 du rapport de base, des sommes se montant à 6,2 millions de dollars ont été prélevées sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et versées à l'UNAVEM II, à titre d'emprunt. Le total des sommes prêtées à l'UNAVEM II est de 15,9 millions de dollars. Eu égard à cela, et compte tenu de la proposition énoncée au paragraphe 16 ci-dessus, le Secrétaire général recommande de nouveau de ne pas toucher, pour le moment, au solde inutilisé des crédits ouverts ni aux intérêts et recettes accessoires comptabilisés au Compte spécial de l'UNAVEM et de laisser ces sommes sur ce compte en attendant la réception des contributions non acquittées, dont le montant est important.

## VIII. MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

24. Compte tenu des renseignements supplémentaires fournis dans le présent additif, pour assurer le financement de l'UNAVEM II au stade actuel, il semble que l'Assemblée devrait :

a) Ouvrir des crédits additionnels d'un montant brut de 25 258 800 dollars (montant net : 24 218 000 dollars), y compris le crédit supplémentaire d'un montant brut et net de 1 260 400 dollars mentionné au paragraphe 22 du rapport de base du Secrétaire général, autorisés et répartis

conformément à la décision 47/450 pour la période prenant fin le 28 février 1993;

b) Ouvrir des crédits d'un montant brut de 1 518 400 dollars (montant net : 1 632 400 dollars), les répartir conformément aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 47/224 A du 16 mars 1993 et porter les mêmes montants au crédit des Etats Membres par déduction du solde non utilisé des crédits ouverts pour la période du 1er mars au 30 avril 1993;

c) Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'UNAVEM II au-delà du 30 avril 1993, ouvrir des crédits et/ou autoriser des engagements de dépenses, selon le cas, d'un montant brut de 2 661 250 dollars (montant net : 2 562 150 dollars) avec l'accord préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et autoriser la répartition de ce montant entre les Etats Membres;

d) Décider de conserver le solde inutilisé des crédits ouverts et les intérêts et recettes accessoires au Compte spécial de l'UNAVEM, après avoir porté au crédit des Etats Membres les montants énoncés au paragraphe 24 b) ci-dessus;

e) Décider d'appliquer à l'UNAVEM les arrangements spéciaux en ce qui concernant l'article IV du règlement financier, comme indiqué au paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général (A/47/744).

#### Notes

<sup>1</sup> S/25140.

<sup>2</sup> S/25140/Add.1

ANNEXE I

Rapport sur l'exécution du budget pour la période  
 du 1er novembre 1992 au 28 février 1993

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Crédits ouverts (1)	Prévisions de dépenses (2)	Economies/ (dépassements) (3)
<b>1. <u>Observateurs militaires</u></b>			
Indemnités de subsistance en mission	3 720,0	2 215,2	1 504,8
Frais de voyage	873,6	1 076,6	(203,0)
Indemnités d'habillement	24,4	24,4	0,0
	<u>4 618,0</u>	<u>3 316,2</u>	<u>1 301,8</u>
<b>2. <u>Personnel civil</u></b>			
<b>a) <u>Police civile</u></b>			
Indemnités de subsistance en mission	1 287,6	437,9	849,7
Frais de voyage	302,4	432,7	(130,3)
Indemnités d'habillement	8,4	8,4	0,0
	<u>1 598,4</u>	<u>879,0</u>	<u>719,4</u>
<b>b) <u>Personnel recruté sur le plan international et personnel local</u></b>			
Traitements du personnel recruté sur le plan international	3 150,8	1 788,1	1 362,7
Traitements du personnel local	586,4	674,1	(87,7)
Dépenses communes de personnel	2 020,8	1 286,2	734,6
Indemnités de subsistance en mission	2 140,0	1 627,7	512,3
Frais de voyage	26,0	116,8	(90,8)
	<u>7 924,0</u>	<u>5 492,9</u>	<u>2 431,1</u>
<b>Total, ligne 2</b>	<b>9 522,4</b>	<b>6 371,9</b>	<b>3 150,5</b>
<b>3. <u>Locaux</u></b>			
Location	1 106,4	1 095,8	10,6
Entretien	266,0	266,0	0,0
Eclairage, chauffage, énergie et eau	136,8	140,3	(3,5)
	<u>1 509,2</u>	<u>1 502,1</u>	<u>7,1</u>

	Crédits ouverts (1)	Prévisions de dépenses (2)	Economies/ (dépassements) (3)
<b>4. Opérations de transport</b>			
Réparation et entretien	100,0	104,5	(4,5)
Carburants et lubrifiants	166,4	217,0	(50,6)
Assurance des véhicules	8,8	4,1	4,7
	275,2	325,6	(50,4)
<b>5. Opérations aériennes</b>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Frais de location	3 158,4	3 159,0	(0,6)
Retrait des appareils	0,0	84,0	(84,0)
Carburant	255,6	324,0	(68,4)
	3 414,0	3 567,0	(153,0)
b) <u>Avions</u>			
Frais de location	1 985,2	1 778,0	207,2
Carburant	462,8	536,0	(73,2)
	2 448,0	2 314,0	134,0
<b>Total, ligne 5</b>	5 862,0	5 881,0	(19,0)
<b>6. Matériel et services de communications</b>			
Pièces de rechange pour les groupes électrogènes	20,0	122,7	(102,7)
Fournitures et pièces de rechange pour le système de communications	32,0	23,7	8,3
Fournitures électriques	6,0	15,1	(9,1)
Communications assurées par le réseau commercial	60,0	178,0	(118,0)
	118,0	339,5	(221,5)
<b>7. Matériel divers</b>			
Achat de matériels divers	32,0	18,3	13,7
Entretien et pièces de rechange (matériels divers)	4,0	10,5	(6,5)
	36,0	28,8	7,2

	Crédits ouverts (1)	Prévisions de dépenses (2)	Economies/ (dépassements) (3)
<b>8. <u>Fournitures et services</u></b>			
Vérification externe des comptes	3,6	3,6	0,0
Dépenses de représentation	2,0	2,0	0,0
Services contractuels	100,0	327,6	(227,6)
Services et examens médicaux	20,0	20,0	0,0
Fournitures médicales	20,0	8,5	11,5
Fournitures de bureau	24,0	40,3	(16,3)
Abonnements	0,0	8,5	(8,5)
Produits de nettoyage et d'entretien	24,0	36,9	(12,9)
Demandes d'indemnisation et règlements	4,0	20,9	(16,9)
Uniformes et habillement	5,6	0,0	5,6
Autres fournitures et services	120,0	356,9	(236,9)
	323,2	825,2	(502,0)
<b>9. <u>Fret</u></b>	20,0	201,8	(181,8)
<b>10. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u></b>	673,6	673,6	0,0
<b>11. <u>Contributions du personnel</u></b>	1 040,8	728,6	312,2
<b>Total, lignes 1 à 13</b>	23 998,4	20 194,3	3 804,1
<b>12. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u></b>	(1 040,8)	(728,6)	(312,2)
<b>Total net, lignes 1 à 12</b>	22 957,6	19 465,7	3 491,9

ANNEXE II

Renseignements complémentaires sur l'exécution du budget  
pour la période du 1er novembre 1992 au 28 février 1993

(En dollars des Etats-Unis)

Economies/  
(dépassements)

1. Observateurs militaires

1 301 800

La réduction du nombre d'observateurs pendant la période considérée a permis de réaliser des économies estimées à 1 504 800 dollars au titre des indemnités de subsistance en mission; ces économies ont été contrebalancées en partie par l'augmentation de 203 000 dollars au titre des voyages autorisés pour le rapatriement et le roulement du personnel.

2. Personnel civil

a) Police civile

719 400

La réduction du nombre de membres de la police civile pendant la période considérée a permis de réaliser des économies estimées à 849 700 dollars au titre des indemnités de subsistance en mission; ces économies ont été contrebalancées en partie par l'augmentation (130 300 dollars) au titre des voyages autorisés pour le rapatriement et le roulement du personnel.

b) Personnel recruté sur le plan international et  
personnel local

2 431 100

La réduction du personnel recruté sur le plan international a permis de réaliser des économies estimées à 2 609 600 dollars au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international (1 362 700 dollars), des dépenses communes de personnel (734 600 dollars) et des indemnités de subsistance en mission (512 300 dollars); ces économies ont été contrebalancées en partie par l'augmentation de 178 500 dollars pour les traitements du personnel local au titre des heures supplémentaires (87 700 dollars) et des voyages autorisés de spécialistes des questions politiques (hors classe) qui ont dû se rendre brusquement dans la région ainsi que du personnel qui devait participer aux pourparlers de paix à Addis-Abeba (90 800 dollars).

Economies/  
(dépassements)3. Locaux et hébergement

7 100

Les économies de 10 600 dollars au titre des frais de location ont été contrebalancées en partie par l'augmentation au titre des dépenses d'éclairage, chauffage, énergie et eau (3 500 dollars).

4. Opérations de transport

(50 400)

Le dépassement prévu de 55 100 dollars au titre des réparations et de l'entretien (4 500 dollars) et de l'achat de carburants et de lubrifiants (50 600 dollars) a été compensé en partie par une économie de 4 700 dollars au titre des frais d'assurance.

Le dépassement pour l'achat de carburants et lubrifiants est dû au fait que l'évacuation des postes locaux a nécessité des opérations de transport plus nombreuses et que le prix de l'essence à compter du 15 février 1993 est passé de 0,88 dollar à 1 dollar par gallon (à peu près 0,50 dollar le litre).

5. Opérations aériennesa) Hélicoptères

(153 000)

Les dépenses supplémentaires (153 000 dollars) nécessaires à ce titre sont dues aux frais de location (600 dollars), aux frais imprévus de retrait des appareils (84 000 dollars) et au carburant (68 400 dollars).

Les frais de retrait des appareils s'expliquent par le renvoi de quatre hélicoptères; on n'aura plus besoin, à partir du 1er mars 1993, que de 8 hélicoptères au lieu de 12.

b) Avions

134 000

Des économies estimées à 207 200 dollars au titre des frais de location, le nombre d'heures de vol ayant été moins élevé que prévu, ont été compensées en partie par des dépenses supplémentaires de 73 200 dollars pour le carburant.

6. Matériel et services de communications

(221 500)

Des dépenses supplémentaires de 229 800 dollars prévues au titre des pièces de rechange pour les groupes électrogènes (102 700 dollars), les fournitures électriques (9 100 dollars)

et les communications assurées par le réseau commercial (118 000 dollars) ont été compensées en partie par des économies (8 300 dollars) au titre du matériel de communication et des pièces de rechange.

Economies/  
(dépassements)

Les dépenses supplémentaires au titre des pièces de rechange pour les groupes électrogènes s'expliquaient principalement par la nécessité de réparer les groupes électrogènes endommagés durant l'évacuation des postes locaux. L'augmentation des communications assurées par le réseau commercial venait de ce que les terminaux de communication de l'INMARSAT ont été beaucoup plus utilisés au cours de l'évacuation des postes et bureaux locaux.

7. Matériels divers 7 200

Des économies estimées à 13 700 dollars au titre de l'achat de matériels divers ont été compensées en partie par des dépenses supplémentaires de 6 500 dollars pour l'entretien et les pièces de rechange pour ce matériel.

8. Fournitures et services (502 000)

Un dépassement estimé à 519 100 dollars au titre des services contractuels (227 600 dollars), des fournitures de bureau (16 300 dollars), des abonnements (8 500 dollars), des produits de nettoyage et d'entretien (12 900 dollars), des demandes d'indemnisation et règlements (16 900 dollars) et d'autres fournitures et services (236 900 dollars) a été compensé en partie par une économie de 17 100 dollars au titre des fournitures médicales (11 500 dollars) et des uniformes et de l'habillement (5 600 dollars).

9. Fret (181 800)

Le dépassement de 181 800 dollars pour le fret est dû au fait que les dépenses effectivement engagées ont dépassé les prévisions.

10. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix -

Le montant autorisé a été viré au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

11. Contributions du personnel (312 200)

Les économies estimées pour cette rubrique s'expliquent par la réduction du personnel recruté sur le plan international au cours de la période considérée, comme il est indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 2 plus haut.

12. Recettes provenant des contributions du personnel 312 200

Ce montant est la contrepartie de celui indiqué à l'objet de dépense 12 ci-dessus.

## ANNEXE III

Dépenses pour la période allant du 1er novembre 1992 au 28 février 1993 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er mars au 30 avril 1993

## Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Dépenses 1er novembre 1992 au 28 février 1993 (1)	Prévisions de dépenses 1er mars 1992 au 30 avril 1993 (2)	Total (3)
1. <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnités de subsistance en mission	2 215,2	456,0	2 671,2
Frais de voyage	1 076,6	43,2	1 119,8
Indemnités d'habillement	24,4	3,0	27,4
	3 316,2	502,2	3 818,4
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnités de subsistance en mission	437,9	153,8	591,7
Frais de voyage	432,7	21,6	454,3
Indemnités d'habillement	8,4	0,5	8,9
	879,0	175,9	1 054,9
b) <u>Personnel recruté sur le plan international et personnel local</u>			
Traitements du personnel recruté sur le plan international	1 788,1	501,7	2 289,8
Traitements du personnel local	674,1	143,5	817,6

	Dépenses 1er novembre 1992 au 28 février 1993 (1)	Prévisions de dépenses 1er mars 1992 au 30 avril 1993 (2)	Total (3)
Dépenses communes de personnel	1 286,2	311,9	1 598,1
Indemnités de subsistance en mission	1 627,7	258,3	1 886,0
Frais de voyage	116,8	37,0	153,8
	<u>5 492,9</u>	<u>1 252,4</u>	<u>6 745,3</u>
Total, ligne 2	6 371,9	1 428,3	7 800,2

	Dépenses 1er novembre 1992 au 28 février 1993 (1)	Prévisions de dépenses 1er mars 1992 au 30 avril 1993 (2)	Total (3)
3. <u>Locaux</u>			
Location	1 095,8	274,2	1 370,0
Entretien	266,0	140,0	406,0
Eclairage, chauffage, énergie et eau	140,3	65,0	205,3
	1 502,1	479,2	1 981,3
4. <u>Opérations de transport</u>			
Réparation et entretien	104,5	54,0	158,5
Carburants et lubrifiants	217,0	46,0	263,0
Assurance des véhicules	4,1	4,0	8,1
	325,6	104,0	429,6
5. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Frais de location	3 159,0	880,0	4 039,0
Retrait des appareils	84,0	0,0	84,0
Carburant	324,0	171,6	495,6
	3 567,0	1 051,6	4 618,6
b) <u>Avions</u>			
Frais de location	1 778,0	424,0	2 202,0
Carburant	536,0	214,8	750,8
	2 314,0	638,8	2 952,8
c) <u>Autres dépenses opérationnelles</u>			
Assurance pour risque de guerre	0,0	262,0	262,0
Indemnité-repas des équipages	0,0	95,8	95,8
	0,0	357,8	357,8
Total, ligne 5	5 881,0	2 048,2	7 929,2

	Dépenses 1er novembre 1992 au 28 février 1993 (1)	Prévisions de dépenses 1er mars 1992 au 30 avril 1993 (2)	Total (3)
6. <u>Matériel et services de communications</u>			
Pièces de rechange pour les groupes électrogènes	122,7	10,0	132,7
Fournitures et pièces de rechange pour les systèmes de communication	23,7	25,0	48,7
Fournitures électriques	15,1	0,0	15,1
Services de communications fournis par des sociétés	178,0	30,0	208,0
	<hr/> 339,5	<hr/> 65,0	<hr/> 404,5
7. <u>Matériel divers</u>			
Achat de matériels divers	18,3	15,0	33,3
Matériel d'entretien et pièces de rechange (matériels divers)	10,5	4,0	14,5
	<hr/> 28,8	<hr/> 19,0	<hr/> 47,8
8. <u>Fournitures et services</u>			
Vérification externe des comptes	3,6	25,0	28,6
Dépenses de représentation	2,0	2,0	4,0
Services contractuels	327,6	50,0	377,6
Services et examens médicaux	20,0	12,0	32,0
Fournitures médicales	8,5	10,0	18,5
Fournitures de bureau	40,3	12,0	52,3
Abonnements	8,5	0,0	8,5
Produits d'entretien	36,9	3,0	39,9
Demandes d'indemnisation et règlements	20,9	3,0	23,9
Uniformes et habillement	0,0	2,0	2,0
Autres fournitures et services	356,9	55,0	411,9
	<hr/> 825,2	<hr/> 174,0	<hr/> 999,2
9. <u>Fret</u>	201,8	8,0	209,8
10. <u>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</u>	0,0	100,0	100,0
11. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	673,6	106,4	780,0

	Dépenses 1er novembre 1992 au 28 février 1993 (1)	Prévisions de dépenses 1er mars 1992 au 30 avril 1993 (2)	Total (3)
12. <u>Système intégré de gestion</u>	0,0	90,0	90,0
13. <u>Contributions du personnel</u>	728,6	198,2	926,8
<b>Total, lignes 1 à 13</b>	<b>20 194,3</b>	<b>5 322,5</b>	<b>25 516,8</b>
14. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(728,6)	(198,2)	(926,8)
<b>Montant net, lignes 1 à 14</b>	<b>19 465,7</b>	<b>5 124,3</b>	<b>24 590,0</b>

ANNEXE IV

Renseignements complémentaires sur les prévisions de dépenses  
pour la période du 1er mars au 30 avril 1993

I. PARAMETRES UTILISES

Les prévisions de dépenses pour la période de deux mois commençant le 1er mars 1993 se fondent sur les mêmes paramètres que ceux qui sont indiqués à l'annexe IV du rapport principal (A/47/744).

II. CREDITS DEMANDES

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
1. <u>Observateurs militaires</u>	
a) <u>Indemnités de subsistance en mission</u>	456 000
Ce chiffre correspond à l'indemnité de subsistance en mission payable à 89 militaires (75 observateurs et 14 membres du service de santé) pour une période de 61 jours (du 1er mars au 30 avril 1993).	
b) <u>Frais de voyage</u>	43 200
Ce chiffre représente le coût de 6 billets aller retour sur vols réguliers pour la relève des contingents.	
c) <u>Indemnités d'habillement</u>	3 000
Le montant demandé correspond au versement d'une indemnité annuelle d'habillement de 200 dollars par personne.	
2. <u>Observateurs de la police civile</u>	
a) <u>Indemnités de subsistance en mission</u>	153 800
Ce chiffre correspond à l'indemnité de subsistance en mission payable à 30 observateurs de la police civile pendant 61 jours, soit du 1er mars au 30 avril 1993.	
b) <u>Frais de voyage</u>	21 600
Ce chiffre représente le coût de 3 billets aller retour sur vols réguliers pour assurer la relève des observateurs.	



Dollars des  
Etats-Unis

c) Indemnités d'habillement 500

Le montant demandé correspond au versement d'une indemnité annuelle d'habillement de 200 dollars par personne.

3. Personnel civil

a) Traitements du personnel recruté sur le plan international 501 700

Le tableau d'effectifs proposé pour UNAVEM II figure à l'annexe VI. Les dépenses de personnel pour les 49 fonctionnaires recrutés sur le plan international sont présentées à l'annexe VII.

b) Traitements du personnel local 143 500

Les traitements des 70 agents locaux, calculés sur la base des barèmes des traitements locaux applicables à la zone de la Mission, sont également présentés à l'annexe VII.

c) Dépenses communes de personnel 311 900

L'annexe VII indique les dépenses communes de personnel pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international et pour les agents locaux.

d) Indemnités de subsistance en mission 258 300

Ce chiffre correspond à l'indemnité de subsistance en mission devant être versée aux 49 fonctionnaires recrutés sur le plan international, pour une période de 61 jours (voir annexe VII).

e) Frais de voyage 37 000

Le montant indiqué doit couvrir le coût de deux voyages aller retour entre New York et la zone de la Mission au prix moyen de 6 500 dollars (13 000 dollars) et les frais de voyage de six fonctionnaires devant assister aux pourparlers de paix à Addis-Abeba (24 000 dollars)

Dollars des  
Etats-Unis4. Locauxa) Location 274 200

Ce crédit permettra de louer :

- i) Le quartier général d'UNAVEM II, à raison de 27 000 dollars par mois (54 000 dollars);
- ii) Vila da Copa et Vila Alice (PNUD), à Luanda, à raison respectivement de 3 000 et 25 000 dollars par mois (56 400 dollars), pour l'hébergement du personnel d'UNAVEM II;
- iii) Complexo Habitação à Lubango, à raison de 37 500 dollars par mois (75 000 dollars);
- iv) Edipesca, à Namibe, à raison de 8 200 dollars par mois (16 400 dollars);
- v) Anghotel à Cabinda et Lobito, à raison de 32 400 dollars par mois (64 800 dollars);
- vi) Elio Peralta à Benguela, à raison de 3 800 dollars par mois (7 600 dollars).

b) Entretien 140 000

Le montant prévu servira à remettre en état les postes de commandement régionaux et les postes locaux endommagés pendant les récents combats (100 000 dollars) et à entretenir le quartier général d'UNAVEM II à Luanda ainsi que les postes régionaux et locaux, à raison de 20 000 dollars par mois (40 000 dollars).

c) Eclairage, chauffage, énergie et eau 65 000

Il est prévu de continuer à sous-traiter le transport d'eau et de combustible au quartier général de la Mission sur la base de 17 600 dollars par mois (35 200 dollars). Les frais d'électricité sont estimés à 1 600 dollars par mois à Luanda (3 200 dollars) et le coût du carburant destiné aux groupes électrogènes à 13 300 dollars par mois (26 600 dollars)



Dollars des  
Etats-Unis5. Opérations de transport

- a) Réparation et entretien 54 000

Le crédit demandé doit couvrir l'achat de pièces détachées pour l'entretien de 135 véhicules (voir annexe IX), à raison de 200 dollars par véhicule et par mois.

- b) Carburants et lubrifiants 46 000

Le crédit demandé doit permettre d'acheter les carburants, huiles et autres produits pétroliers nécessaires pour le parc automobile.

- c) Assurance 4 000

Le montant indiqué représente le coût de l'assurance aux tiers pour 135 véhicules, pour une période de deux mois.

6. Opérations aériennes

- a) Hélicoptères

- i) Frais de location 880 000

Le montant indiqué doit permettre de continuer à louer auprès d'une société commerciale huit hélicoptères utilitaires de dimension moyenne au tarif mensuel fixe révisé de 55 000 dollars par appareil, pour 55 heures mensuelles de vol au minimum par hélicoptère, et de couvrir les frais de logement des équipages.

- ii) Carburant 171 600

On prévoit que les huit hélicoptères de dimension moyenne consommeront chacun 195 gallons de carburant à l'heure, soit 171 600 gallons au total, à raison de 1 dollar le gallon.

Dollars des  
Etats-Unis

b) Avions

i) Frais de location

424 000

Le montant indiqué doit permettre de continuer à louer trois avions auprès de sociétés commerciales - un avion léger de transport de passagers (commandement/liaison), un avion moyen de transport de passagers et un avion-cargo moyen. Les frais de location de l'avion léger, tout compris sauf l'assurance pour risque de guerre et le carburant, s'élèvent à 55 000 dollars par mois, pour un minimum de 100 heures de vol (soit 110 000 dollars). Les frais de location de l'avion moyen de transport de passagers, tout compris sauf le carburant, s'élèvent à 77 000 dollars par mois, pour un minimum de 100 heures de vol (154 000 dollars). Les frais de location de l'avion-cargo moyen, tout compris sauf le carburant, s'élèvent à 80 000 dollars par mois pour un minimum de 100 heures de vol par mois (160 000 dollars).

ii) Carburant

214 800

La consommation de carburant de l'avion léger et de l'avion moyen de transport de passagers et de l'avion-cargo moyen est estimée respectivement à 89, 325 et 660 gallons à l'heure, à raison de 1 dollar le gallon. On prévoit que les trois appareils consommeront au total 1 578 000 gallons de carburant.

c) Autres dépenses opérationnelles

i) Assurance pour risque de guerre

262 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir les primes d'assurance pour risque de guerre pour les huit hélicoptères moyens, à raison de 7 000 dollars par hélicoptère et par mois (112 000 dollars), et pour l'avion léger de commandement/liaison, à raison de 75 000 dollars par mois (150 000 dollars)

ii) Indemnité-repas des équipages

95 800

Ce montant couvre l'indemnité-repas des 57 membres des équipages et membres du personnel de maintenance, à raison de 20 dollars par personne et par jour pour les 47 personnes en poste à Luanda (57 340 dollars) et de 63 dollars pour

les 10 personnes en poste ailleurs qu'à Luanda (38 430 dollars).

Dollars des  
Etats-Unis

7. Matériel et services de communications

- a) Pièces de rechange pour les groupes électrogènes 10 000

Le crédit prévu servira à l'achat de pièces détachées pour la réparation et l'entretien des groupes électrogènes de la Mission.

- b) Fournitures et pièces de rechange pour le système de communications 25 000

Le montant prévu servira à l'achat de pièces détachées pour la réparation et l'entretien du système de communications de la Mission, ainsi qu'à l'achat de fournitures.

- c) Communications assurées par le réseau commercial 30 000

Le montant indiqué permettra de couvrir les frais de valise diplomatique entre New York et Luanda, de télégrammes et de télex ainsi que la location d'une boîte postale, estimés à 15 000 dollars par mois.

8. Matériels divers

- a) Achat de matériels divers 15 000

Le montant prévu servira à couvrir le coût des matériels non inclus dans d'autres rubriques des prévisions de dépenses.

- b) Entretien et pièces de rechange (matériels divers) 4 000

Le montant indiqué couvrira les frais de réparation et d'entretien du matériel de bureau et autres matériels dans toute la zone de la Mission.

9. Fournitures et services

- a) Vérification externe des comptes 25 000

Le montant prévu couvrira le coût de la vérification externe des comptes de la Mission.

Dollars des  
Etats-Unis

b) Dépenses de représentation 2 000

Le montant prévu permettra d'organiser des réceptions en l'honneur de personnalités locales, pour promouvoir la bonne volonté dans l'intérêt officiel de la Mission.

c) Services contractuels 50 000

Le montant indiqué couvrira le coût des services de sécurité, de l'enlèvement des ordures et de services limités de nettoyage.

d) Services et examens médicaux 12 000

Le montant prévu servira à couvrir le coût des services médicaux et des examens de sortie pour les observateurs militaires et les membres de la police civile.

e) Fournitures médicales 10 000

Le montant prévu servira à acheter des médicaments, des vaccins, des comprimés antipaludiques, des pansements et des bandages pour la Mission.

f) Fournitures de bureau 12 000

Le montant prévu permettra de couvrir le coût des articles de papeterie et des fournitures de bureau, des travaux d'impression effectués sur le plan local, du matériel de reproduction et des fournitures pour le traitement des données, estimé à 6 000 dollars par mois en moyenne.

g) Produits de nettoyage et d'entretien 3 000

Le montant prévu servira à couvrir le coût des produits de nettoyage et autres produits d'entretien nécessaires à la Mission.

h) Demandes d'indemnisation et règlements 3 000

Ce montant est prévu pour faire face aux divers demandes d'indemnisation et règlements liés aux opérations quotidiennes de la Mission, à l'exception des demandes d'indemnisation de tiers en cas d'accident automobile, qui sont couvertes par la police d'assurance des véhicules.



Dollars des  
Etats-Unisi) Uniformes et habillement

2 000

Ce montant est prévu pour couvrir le coût du fourniment aux couleurs de l'ONU destiné aux observateurs militaires et contrôleurs de la police civile, notamment bérets bleus, insignes, brassards, casquettes, foulards, uniformes du personnel du Service mobile et des chauffeurs locaux et bleus de travail des mécaniciens.

j) Autres fournitures et services

55 000

Le montant prévu est destiné à couvrir le coût des fournitures et services non compris ailleurs dans le budget, tels que gaz butane de cuisine (y compris les bouteilles de gaz), recharges d'oxygène et d'acétylène, recharges d'extincteurs, autres fournitures diverses et frais bancaires.

10. Fret

8 000

Le montant prévu doit couvrir les frais d'expédition, de manutention et d'acheminement à destination et en provenance de la zone de la Mission, pour lesquels aucun crédit n'est prévu ailleurs dans le budget.

11. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

100 000

Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir d'éventuelles demandes d'indemnisation en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie des observateurs militaires et des observateurs de la police civile, survenant du fait de leur affectation à la Mission.

12. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

106 400

Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût de postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant prévu à la présente rubrique correspond à 8,5 % du coût total des traitements, dépenses communes de personnel et frais de déplacement du personnel civil dans la zone de la Mission.

13. Système intégré de gestion

90 000

Cette rubrique correspond à la part d'UNAVEM II dans le

financement du système intégré de gestion en 1993.

Dollars des  
Etats-Unis

14. Contributions du personnel

198 200

Les dépenses de personnel ont été indiquées en chiffres nets à la section 3. Le montant figurant à la présente rubrique représente la différence entre les rémunérations brutes et les rémunérations nettes. Il s'agit de la retenue au titre des contributions du personnel à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

15. Recettes provenant des contributions du personnel

(198 200)

Le montant indiqué au poste budgétaire figurant à la rubrique 14 est crédité à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans la résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part au budget d'UNAVEM II.

ANNEXE V

Ressources supplémentaires nécessaires pour la période  
du 1er novembre 1992 au 30 avril 1993

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Crédits ouverts initialement (1)	Montant total des ressources nécessaires 1er novembre 1992- 30 avril 1993 (2)	Augmentation/ (Diminution) (3)
1. <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnités de subsistance en mission	3 720,0	2 671,2	(1 048,8)
Frais de voyage	873,6	1 119,8	246,2
Indemnités d'habillement	24,4	27,4	3,0
	4 618,0	3 818,4	(799,6)
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnité de subsistance en mission	1 287,6	591,7	(695,9)
Frais de voyage	302,4	454,3	151,9
Indemnités d'habillement	8,4	8,9	0,5
	1 598,4	1 054,9	(543,5)
b) <u>Personnel recruté sur le plan international et personnel local</u>			
Traitements du personnel recruté sur le plan international	3 150,8	2 289,8	(861,0)
Traitements du personnel local	586,4	817,6	231,2
Dépenses communes de personnel	2 020,8	1 598,1	(422,7)
Indemnités de subsistance en mission	2 140,0	1 886,0	(254,0)
Frais de voyage	26,0	153,8	127,8
	7 924,0	6 745,3	(1 178,7)
<b>Total, ligne 2</b>	9 522,4	7 800,2	(1 722,2)
3. <u>Locaux</u>			

	Crédits ouverts initialement (1)	Montant total des ressources nécessaires 1er novembre 1992- 30 avril 1993 (2)	Augmentation/ (Diminution) (3)
Location	1 106,4	1 370,0	263,6
Entretien	266,0	406,0	140,0
Eclairage, chauffage, énergie et eau	136,8	205,3	68,5
	<u>1 509,2</u>	<u>1 981,3</u>	<u>472,1</u>

	Crédits ouverts initialement (1)	Montant total des ressources nécessaires 1er novembre 1992- 30 avril 1993 (2)	Augmentation/ (Diminution) (3)
<b>4. Opérations de transport</b>			
Réparation et entretien	100,0	158,5	58,5
Carburants et lubrifiants	166,4	263,0	96,6
Assurance des véhicules	8,8	8,1	(0,7)
	275,2	429,6	154,4
<b>5. Opérations aériennes</b>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Frais de location	3 158,4	4 039,0	880,6
Retrait des appareils	0,0	84,0	84,0
Carburant	255,6	495,6	240,0
	3 414,0	4 618,6	1 204,6
b) <u>Avions</u>			
Frais de location	1 985,2	2 202,0	216,8
Carburant	462,8	750,8	288,0
	2 448,8	2 952,8	504,8
c) <u>Autres dépenses opérationnelles</u>			
Assurance pour risque de guerre	0,0	262,0	262,0
Indemnité-repas des équipages	0,0	95,8	95,8
	0,0	357,8	357,8
<b>Total, ligne 5</b>	5 862,0	7 929,2	2 067,2
<b>6. Matériel et services de communications</b>			
Pièces de rechange pour les groupes électrogènes	20,0	132,7	112,7
Fournitures et pièces de rechange pour le système de communications	32,0	48,7	16,7
Fournitures électriques	6,0	15,1	9,1
Communications assurées par le réseau commercial	60,0	208,0	148,0
	118,0	404,5	286,5
<b>7. Matériel divers</b>			
Achat de matériels divers	32,0	33,3	1,3
Entretien et pièces de rechange (matériels divers)	4,0	14,5	10,5
	36,0	47,8	11,8

	Crédits ouverts initialement (1)	Montant total des ressources nécessaires 1er novembre 1992- 30 avril 1993 (2)	Augmentation/ (Diminution) (3)
8. <u>Fournitures et services</u>			
Vérification externe des comptes	3,6	28,6	25,0
Dépenses de représentation	2,0	4,0	2,0
Services contractuels	100,0	377,6	277,6
Services et examens médicaux	20,0	32,0	12,0
Fournitures médicales	20,0	18,5	(1,5)
Fournitures de bureau	24,0	52,3	28,3
Abonnements	0,0	8,5	8,5
Produits de nettoyage et d'entretien	24,0	39,9	15,9
Demandes d'indemnisation et règlements	4,0	23,9	19,9
Uniformes et habillement	5,6	2,0	(3,6)
Autres fournitures et services	120,0	411,9	291,9
	323,2	999,2	676,0
9. <u>Fret</u>	20,0	209,8	189,8
10. <u>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</u>	0,0	100,0	100,0
11. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	673,6	780,0	106,4
12. <u>Système intégré de gestion</u>	0,0	90,0	90,0
13. <u>Contributions du personnel</u>	1 040,8	926,8	(114,0)
Total, lignes 1 à 13	23 998,4	25 516,8	1 518,4
14. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(1 040,8)	(926,8)	114,0
Total net	22 957,6	24 590,0	1 632,4

ANNEXE VI

A. Tableau d'effectifs actuel et proposé

Catégorie	Postes actuellement autorisés	Postes proposés
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
Secrétaire général adjoint	1	1
Sous-Secrétaire général	1	1
D-2	1	1
D-1	3	3
P-5	8	7
P-4	20	4
P-3	12	8
	46	25
Services généraux/Service mobile	173	24
Total, personnel international	219	49
Personnel local	143	70
Total général	362	119

B. Répartition des effectifs par bureau (proposition)

Catégorie	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général	Affaires politiques	Division militaire	Administration	Total
Administratrices et fonctionnaires de rang supérieur					
Secrétaire général adjoint	1	-	-	-	1
Sous-Secrétaire général	-	-	1	-	1
D-2	1	-	-	-	1
D-1	1	1	-	1	3
P-5	1	6	-	-	7
P-4	2	1	-	1	4
P-3	3	2	-	3	8
	9	10	1	5	25
Services généraux	1	1	-	-	2

Catégorie	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général				Total
	Affaires politiques	Division militaire	Administration		
Service mobile	1	-	-	21	22
Total, personnel international	11	11	1	26	49
Personnel local	5	2	20	43	70
Total général	16	13	21	69	119

## ANNEXE VII

Composition et coût du personnel civil proposé pour la période  
allant du 1er mars au 30 avril 1993

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Postes autorisés	Nombre de personnes	Mois/personne	Coûts annuels standard			Montant estimatif des dépenses totales	
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA (Vienne)	1	2	135,7	51,5	60,5	22,6	8,6
SSG	1	2	111,0	44,1	52,2	18,5	7,4
D-2	1	2	99,2	40,0	44,7	16,5	6,7
D-1	2	4	116,8	38,5	41,4	19,5	6,4
D-1 (Genève)	1	2	92,7	36,8	40,5	30,9	12,3
P-5	7	14	84,7	33,6	35,5	98,8	39,2
P-4	4	8	73,1	29,0	28,4	48,7	19,3
P-3	8	16	60,9	24,2	21,2	81,2	32,3
Total partiel	25					336,7	132,2
Services généraux	2	4	34,1	13,5	12,5	11,4	4,5
Service mobile	22	44	41,9	44,3	12,8	153,6	162,4
Total international	49					501,7	299,1
Personnel local	70	140	12,3	1,1	1,0	143,5	12,8
Total général	119					645,2	311,9

ANNEXE VIII

A. Tableau récapitulatif des ressources allouées et des dépenses de fonctionnement au 28 février 1993 pour la période s'achevant à cette date

(En milliers de dollars des Etats-Unis, chiffres arrondis)

	Montants bruts	Montants nets
<b>1. <u>Ressources</u></b>		
a) Crédits 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990	9 193,0	8 962,0
b) Crédits 3 janvier 1990 au 2 janvier 1991	5 826,4	5 616,4
c) Crédits 3 janvier au 31 mai 1991	4 381,9	4 223,9
d) Crédits 1er juin au 31 décembre 1991	49 467,0	49 132,9
e) Crédits 1er janvier au 31 octobre 1992	57 876,7	56 062,0
f) Engagements de dépenses autorisés 1er janvier au 31 octobre 1992	1 260,4	1 260,4
g) Engagements de dépenses autorisés 1er novembre 1992 au 28 février 1993	23 998,4	22 957,6
<b>Total partiel 1</b>	<b>152 003,8</b>	<b>148 215,2</b>
<b>2. <u>Dépenses de fonctionnement</u></b>		
a) 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990	8 263,2	8 071,5
b) 3 janvier 1990 au 2 janvier 1991	5 825,1	5 610,6
c) 3 janvier au 31 mai 1991	2 827,6	2 722,3
d) 1er juin au 31 décembre 1991	49 460,1	49 130,9
e) 1er janvier au 31 octobre 1992	59 137,1	57 322,4
f) 1er novembre 1992 au 28 février 1993	20 194,3	19 465,7
<b>Total partiel 2</b>	<b>145 707,4</b>	<b>142 323,4</b>
<b>Total 1 moins 2</b>	<b>6 296,4</b>	<b>5 891,8</b>
<b>3. <u>Sommes portées au crédit des Etats Membres</u></b>		
1er mai au 31 décembre 1991	1 421,7	1 351,3
<b>4. <u>Solde inutilisé</u></b>	<b>4 874,7</b>	<b>4 540,5</b>

B. Position de trésorerie au 28 février 1993 pour la période s'achevant à cette date

(En milliers de dollars des Etats-Unis, chiffres arrondis)

	Montants bruts	Montants nets
1. <u>Recettes</u>		
a) Contributions statutaires reçues (par. 11)		
UNAVEM	18 483,8	
UNAVEM II	96 350,3	
b) Intérêts et recettes accessoires	1 013,0	115 847,1
2. <u>Moins montant net des dépenses de fonctionnement</u>		
a) 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990	8 071,5	
b) 3 janvier 1990 au 2 janvier 1991	5 610,6	
c) 3 janvier au 31 mai 1991	2 722,3	
d) 1er juin au 31 décembre 1991	49 130,9	
e) 1er janvier au 31 octobre 1992	57 322,4	
f) 1er novembre 1992 au 28 février 1993	19 465,7	142 323,4
3. <u>Déficit de fonctionnement prévu</u>		(26 476,3)

ANNEXE IX

Matériel de transport et groupes électrogènes : stocks initiaux,  
 pertes, stocks actuels et matériel de réserve

	Stocks initiaux	Pertes	Stocks actuels	Besoins actuels	Matériel de réserve
<b>1. <u>Matériel de transport</u></b>					
Berlines	30	0	30	20	10
Véhicules de patrouille 4 x 4	267	(120)	147	84	63 <sup>a</sup>
Minibus	12	(1)	11	7	4
Autobus	2	0	2	2	0
Camionnette	12	0	12	5	7
Camion (marchandises)	22	(8)	14	10	4
Camion-treuil	2	0	2	1	1
Camion, grue	1	0	1	1	0
Camion, atelier mobile	1	(1)	0	0	0
Ambulance	1	0	1	1	0
Chariot élévateur à fourche	8	(4)	4	4	0
Remorques - eau/carburant	134	(104)	30	24	6
<b>Total</b>	<b>492</b>	<b>(238)</b>	<b>254</b>	<b>159</b>	<b>95<sup>a</sup></b>
<b>2. <u>Groupes électrogènes</u></b>					
5 Kva	27	(13)	14	10	4
10,7 Kva	64	(46)	18	11	7
36 Kva	46	(32)	14	11	3
55 Kva	11	(4)	7	0	7
90 Kva	3	3	0	0	0
100 Kva	3	2	1	1	0
170 Kva	12	0	12	4	8
255 Kva	2	0	2	0	2
<b>Total</b>	<b>168</b>	<b>(100)</b>	<b>68</b>	<b>37</b>	<b>31</b>

<sup>a</sup> Y compris 21 véhicules expédiés à l'ONUMOZ.

ANNEXE X